



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 175-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.274

Déposée le : 06.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Egger (Hünibach, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.09.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Frais des EMS dus à la pandémie

Pour les responsables d'EMS, il est incompréhensible que le canton de Berne n'envisage des aides financières pour les frais dus à la pandémie que de façon subsidiaire, c'est-à-dire que les foyers doivent d'abord piocher dans leurs propres réserves avant de pouvoir en bénéficier. Les frais dus à la pandémie dans les EMS s'expliquent en grande partie par les mesures ordonnées par les autorités, lesquelles ont entraîné des frais d'encadrement supplémentaires, mais aussi des frais de matériel, tels que les vêtements de protection et la vaisselle jetable.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Sur quels principes légaux se base la décision selon laquelle le canton ne dédommage pas ces charges supplémentaires imposées, que les foyers doivent alors compenser avec leurs propres réserves ?
2. A combien s'élève la participation effective ou future du canton aux frais supplémentaires et à la perte de chiffre d'affaires dus au COVID-19 dans les établissements du domaine de la santé ?
3. Le canton de Berne possède-t-il une vue d'ensemble des frais supplémentaires et des réductions de chiffres d'affaires dus au COVID-19 des différentes institutions du domaine de la santé, telles que les hôpitaux, les services d'aide et de soins à domicile, les EMS ?
4. Si oui, à combien s'élèvent les prestations de soutien pour chacune des catégories d'institution ?
5. Si oui, les prestations de soutien sont-elles subordonnées à des conditions ? Et si oui, lesquelles pour chaque catégorie d'institution ?

Motivation de l'urgence : les établissements du domaine de la santé, avec, au premier plan, le personnel soignant, ont largement contribué à faire face à la pandémie. Jusqu'à présent, les collaboratrices et collaborateurs ont dû se contenter d'applaudissements. Ils souhaitent aujourd'hui recevoir une réponse rapide à leurs questions.

Destinataires

- Grand Conseil